



Bureau de la Synthèse budgétaire

DF 2013 – 02 : Projet de décision modificati n°1 d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif de la Ville de Paris pour 2013 que vous avez adopté lors de la séance du Conseil de Paris des 10, 11 et 12 décembre 2012 s'élevait :

✦ pour le budget d'investissement

à 7 820 M€ pour les autorisations de programme,
à 2 182 M€ pour les crédits de paiement.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

✦ le budget d'investissement

à 5 942 M€ pour les autorisations de programme,
à 2 259 M€ pour les crédits de paiement.

SOMMAIRE

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE.....	p.5
1^{ÈRE} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	p.7
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME.....	p.8
SOUS-TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CADUQUES.....	p.8
SOUS-TITRE II – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME TERMINEES.....	p.15
SOUS-TITRE III – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES.....	p.19
SOUS-TITRE IV – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS....	p.21
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT.....	p.24
2^{ÈME} PARTIE – PROJET DE DÉLIBÉRATION.....	p.25
3^{ÈME} PARTIE – DOCUMENT BUDGETAIRE	
4^{ÈME} PARTIE – INDIVIDUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	

**PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1
POUR 2013**

VILLE ET DÉPARTEMENT

La décision modificative qui est soumise au Conseil de Paris se caractérise par l'inscription d'opérations budgétaires sur le seul budget d'investissement.

1. Tout d'abord, il est procédé aux opérations techniques d'annulation des autorisations de programme conformément au règlement budgétaire et financier voté par le Conseil de Paris, pour un montant de -270 M€ en dépenses et -753 M€ en recettes. Ces annulations portent sur la partie des AP qui n'est plus nécessaire étant donné l'avancement des opérations. Ces montants représentent respectivement -2,9 % et -18,0 % du stock d'autorisations de programme existant à l'issue du BP 2013, qui est de 9 219 M€ en dépenses et de 4 176 M€ en recettes.

D'une part, l'application des règles de caducité définies par la Collectivité parisienne permet l'annulation d'AP à hauteur de -139 M€ en dépenses et -56 M€ en recettes. S'agissant d'opérations arrivant à leur terme, et en accord avec les directions opérationnelles, les montants proposés correspondent à la part non engagée comptablement des AP, les directions conservant ainsi la possibilité de liquider les engagements non soldés portant sur ces AP.

D'autre part, la présente décision modificative informe le Conseil de Paris des montants non utilisés sur des AP terminées, soit 131 M€ en dépenses et 697 M€ en recettes. S'agissant d'opérations livrées et ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2012, l'annulation des AP correspondantes sera comme chaque année constatée au compte administratif.

2. Par ailleurs, des inscriptions d'AP s'avèrent nécessaires pour assurer la réalisation d'opérations.

3. Enfin, la présente décision modificative comprend des opérations équilibrées en recettes et en dépenses et des redéploiements entre chapitres budgétaires. Ces écritures sont strictement neutres sur le budget de la Collectivité.

Au total, l'ensemble de ces inscriptions n'a aucun impact sur le montant de l'autorisation d'emprunt qui reste stable.

1^{ère} Partie : BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les dotations budgétaires votées au titre du budget primitif intervenu lors de la séance du Conseil Municipal des 10, 11 et 12 décembre 2012 s'établissent :

- à 7 820 M€ pour les autorisations de programme ;
- à 2 182 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Je vous propose d'apporter un certain nombre de modifications aux dotations existantes, tant pour les autorisations de programme que pour les crédits de paiement.

Vous trouverez ci-dessous :

- au TITRE I, les autorisations de programme ;
- au TITRE II, les crédits de paiements.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

SOUS-TITRE I - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CADUQUES

La constitution de la liste des autorisations de programme dont la caducité est proposée découle d'un double processus :

- D'une part, l'application des règles de caducité définies par le règlement budgétaire et financier de la Collectivité parisienne, qui prescrivent de rendre caduques, en priorité :
 - les AP de plan (programmation annuelle récurrente) de 2011 ou antérieures ;
 - les AP de projet de 2010 ou antérieures.
- D'autre part, la mise en œuvre d'un dialogue entre la Direction des Finances et chaque direction, permettant d'établir la liste des AP considérées comme éligibles à la caducité en fonction de la réalité opérationnelle des projets.

Au terme de ce processus, il est proposé à l'annulation -131,86 M€ en dépenses et -54,87 M€ en recettes.

Le tableau page suivante dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants d'autorisations de programme caduques dont l'annulation vous est proposée à la présente décision modificative :

Les montants proposés se répartissent entre -33,64 M€ sur AP de plan (programmation annuelle récurrente) et -98,22 M€ sur AP de projet :

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les annulations proposées au titre des missions organiques s'élèvent **-118,04 M€** en dépenses.

1. La caducité des autorisations de programme de plan

FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....-7,95 M€

Il s'agit principalement d'une AP de 2009 utilisée pour des opérations d'ordre (-7,92 M€), c'est-à-dire une opération équilibrée en dépenses et en recettes. Ces opérations ne donnent lieu ni à décaissement, ni à encaissement.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....-7,68 M€

Ce montant inclut -5,23 M€ au titre de l'AP utilisée pour enregistrer les écritures comptables liées à la réintégration des frais d'études et d'insertion dans le coût de travaux (opérations d'ordre). Ce type d'opérations est désormais centralisé à la Direction des Finances.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....-3,02 M€

Le montant proposé inclut notamment -1,73 M€ au titre de l'AP utilisée pour enregistrer les écritures comptables liées à la réintégration des frais d'études et d'insertion dans le coût de travaux (opérations d'ordre). Ce type d'opérations est désormais centralisé à la Direction des Finances.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....-2,96 M€

Il s'agit principalement de l'AP « Bois de Vincennes » de 2008 (-1,97 M€), dans la mesure où 11,73 M€ sont disponibles sur des millésimes plus récents.

S'y ajoutent -0,42 M€ au titre de l'AP utilisée pour enregistrer les écritures comptables liées à la réintégration des frais d'études et d'insertion dans le coût de travaux (opérations d'ordre). Ce type d'opérations est désormais centralisé à la Direction des Finances.

JEUNESSE ET SPORTS.....-2,64 M€

Il s'agit principalement de l'AP de plan « Stade Charléty » (-1,93 M€), dans la mesure où 10,34 M€ sont disponibles sur une AP de projet plus récente.

S'y ajoutent notamment -0,62 M€ au titre de l'AP utilisée pour enregistrer les écritures comptables liées à la réintégration des frais d'études et d'insertion dans le coût de travaux (opérations d'ordre). Ce type d'opérations est désormais centralisé à la Direction des Finances.

AFFAIRES CULTURELLES.....-1,76 M€

Il s'agit principalement de l'AP « Périmètre des Halles » (-1,06 M€) compte tenu de la centralisation des crédits sur une AP ouverte à la DPA (mission Halles).

PROPRETÉ ET EAU.....-1,43 M€

Ce montant correspond à -0,82 M€ sur l'AP « Cession de véhicules » (opérations pour ordre) et -0,50 M€ sur un millésime ancien de l'AP d'entretien des déchetteries, 1,00 M€ restant disponible par ailleurs.

2. La caducité des autorisations de programme de projet

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....-45,99 M€

Le montant proposé correspond pour -30,00 M€ au recalibrage du stock d'AP relatif à l'entretien de boulevard périphérique (millésime 2007), les crédits nécessaires à la réalisation de la programmation en cours étant disponibles sur des millésimes plus récents. S'y ajoute notamment l'AP relative à l'aménagement des Halles (-15,20 M€) compte tenu de la centralisation des crédits sur une AP ouverte à la DPA (mission Halles).

AFFAIRES CULTURELLES.....-17,54 M€

Il s'agit principalement de l'AP « Bibliothèque Pajol » (-8,20 M€) suite à la centralisation des crédits sur une AP ouverte à la DPA, et de reliquats sur opérations terminées :

- -2,05 M€ sur l'AP « 104 Aubervilliers » ;
- -1,60 M€ sur l'AP « Médiathèque Alleray (Yourcenar) » ;
- -0,60 M€ sur l'AP « Petit Palais » (opérations nouvelles transférées à l'EP des Musées).

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....-9,97 M€

Ce montant correspond essentiellement à l'AP « Bibliothèque – Sorbonne », les travaux ayant été réalisés sur une AP portée par la DASCO.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....-6,21 M€

Ce montant correspond à hauteur de -5,12 M€ à des millésimes anciens de l'AP « Terrains Clichy Batignolles », les montants nécessaires pour la programmation en cours étant disponibles sur des millésimes plus récents.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....-2,63 M€

Il s'agit de l'annulation d'un reliquat sur l'AP « Colonnes du Trône », l'opération étant terminée.

AFFAIRES SCOLAIRES.....-2,41 M€

Il s'agit de reliquats sur opérations terminées portant essentiellement sur l'AP « Ecole polyvalente rue Cavalotti » pour -0,67 M€ et l'AP « Ecole Colonel Moll » pour -0,26 M€.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....-1,74 M€

Il s'agit de reliquats sur opérations terminées portant essentiellement sur l'AP « Crèche collective rue Erlanger » pour -0,78 M€ et l'AP « Crèche collective 38 rue Bernard » pour -0,39 M€.

JEUNESSE ET SPORTS.....-1,55 M€

Il s'agit de reliquats sur opérations terminées portant essentiellement sur l'AP « Piscine Keller » pour -0,51 M€.

ACTION SOCIALE, ENFANCE ET SANTÉ.....-1,54 M€

Il s'agit du millésime 2007 de l'AP destinée à la restauration de l'Institut George Eastman.

3. La caducité des autorisations de programme de recettes

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....-13,60 M€

Ce montant correspond pour -6,69 M€ à des reliquats sur des inscriptions antérieures à 2008. S'y ajoutent notamment -4,2 M€ en lien avec la centralisation des crédits relatifs à l'aménagement des Halles sur une AP ouverte à la DPA (mission Halles) et -1,76 M€ liées à des opérations pour ordre.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....-5,66 M€

Ce montant inclut -5,23 M€ d'opérations pour ordre symétriques à l'annulation proposées en dépenses.

AFFAIRES CULTURELLES.....-6,01 M€

Ce montant correspond principalement à des reliquats sur des inscriptions antérieures à 2008 (-5,33 M€).

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les annulations proposées au titre des missions transversales s'élèvent à **-13,82 M€** en dépenses.

1. La caducité des autorisations de programme de plan

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....-2,58 M€

Ce montant correspond à un reliquat de crédits inutilisés au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

ETUDES.....-1,39 M€

Il s'agit essentiellement de stocks antérieurs à 2008.

2. La caducité des autorisations de programme de projet

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....-4,04 M€

Ce montant correspond notamment au recalibrage du coût des projets (AP « Courrier » et « Décisionnel »).

ETUDES..... -2,64 M€

Ce montant inclut -1,80 M€ au titre de l'opération d'aménagement des Halles sur le budget de la DEVE, compte tenu de la centralisation des crédits sur une AP ouvert à la DPA (mission Halles).

GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE.....-1,88 M€

Ce montant correspond principalement aux opérations Crèche collective Binet (-1,13 M€) et Porte de Vincennes (-0,69 M€).

3. La caducité des autorisations de programme de recettes

ETUDES.....-24,31 M€

Ce montant correspond à des inscriptions antérieures à 2008 dont l'annulation est rendue nécessaire suite à un changement d'application des règles comptables.

SOUS-TITRE II - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME TERMINEES

La présente décision modificative informe le Conseil de Paris du montant des reliquats sur AP terminées, soit -114,90 M€ en dépenses et -696,35 M€ en recettes. S'agissant d'opérations ayant fait l'objet d'une liquidation totale en 2012, l'annulation des AP correspondantes sera comme chaque année constatée au compte administratif.

Le tableau page suivante dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants correspondants aux autorisations de programme terminées dans le cadre des opérations de fin d'exercice 2012 :

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les AP terminées sur les missions organiques correspondent à **-63,97 M€** en dépenses. La répartition par mission en est principalement la suivante :

VOIRIE ET DEPLACEMENTS.....-20,49 M€

Il s'agit de reliquats sur AP définitivement soldées en 2012.

PATRIMOINE ET ARCHITECTURE.....-11,58 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....-6,88 M€

Ce montant correspond essentiellement à l'AP « Chapelle – Sorbonne », les travaux ayant été réalisés sur l'AP portée par la DASCO.

URBANISME.....-5,84 M€

-5,35 M€ correspondent à des crédits initialement provisionnés pour des opérations d'ordre.

Le montant en recettes correspond à des opérations pour ordre exécutées sur un autre millésime de la même AP (-93,37 M€).

AFFAIRES SCOLAIRES.....-4,79 M€

Il s'agit de reliquats sur AP définitivement soldées en 2012.

FAMILLES ET PETITE ENFANCE.....-4,51 M€

Il s'agit de reliquats sur AP définitivement soldées en 2012.

ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT.....-3,80 M€

Il s'agit de reliquats sur AP définitivement soldées en 2012.

LOGEMENT ET HABITAT.....-1,68 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

AFFAIRES CULTURELLES.....-1,11 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les AP terminées sur les missions transversales correspondent à **-50,92 M€** en dépenses. La répartition par mission en est principalement la suivante :

COMPTE FONCIER.....-28,10 M€

Ce montant correspond exclusivement à des reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

Le montant annulé en recettes découle quant à lui directement des modalités réglementaires spécifiques d'inscription et d'exécution du produit des cessions que nous impose la M14. Ces recettes doivent en effet être inscrites en section d'investissement (en AP/CP) mais exécutées en section de fonctionnement. Cela ne correspond donc pas à une sous-exécution sur cette ligne.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....-8,01 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP de plan. Les directions principalement concernées sont la DAC (-4,02 M€), la DFPE (-2,03 M€) et la DLH (-1,36 M€).

SCHÉMA DIRECTEUR INFORMATIQUE.....-3,60 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

ETUDES.....-3,49 M€

Il s'agit de reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES.....-2,54 M€

Ce montant correspond à des reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

AVANCES SUR MARCHÉS.....-1,75 M€

Il s'agit des soldes inutilisés sur des AP initialement provisionnées pour des opérations pour ordre.

OPÉRATIONS SOUS MANDAT.....-1,64 M€

Ce montant correspond à des reliquats sur des AP définitivement soldées en 2012.

SOUS-TITRE III - LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME NOUVELLES

Le tableau ci-dessous dresse, par missions organiques et par missions transversales, les montants d'autorisations de programme dont l'inscription vous est proposée à la présente décision modificative :

A/ LES MISSIONS ORGANIQUES

Les missions organiques représentent les opérations conduites par les directions dans leur propre champ de compétence. Une inscription complémentaire de **14,40 M€** en dépenses est proposée au titre des missions organiques. La répartition par mission en est principalement la suivante :

AFFAIRES CULTURELLES.....6,79 M€

Ce montant doit permettre l'acquisition du site du Théâtre 13 au sein de la ZAC Paris Rive Gauche.

VOIRIE ET DÉPLACEMENTS.....3,00 M€

Il s'agit d'un complément d'AP pour la Place de la République.

JEUNESSE ET SPORTS.....1,74 M€

Il est proposé d'inscrire un complément de 0,96 M€ sur l'AP relative aux équipements « Jeunesse » de la Porte des Lilas afin de permettre également le pré-financement d'un équipement social pour le compte du Département (opération équilibrée). S'y ajoute 0,78 M€ au titre d'écritures comptables équilibrées à réaliser dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....1,50 M€

Ce montant inclut notamment 1,50 M€ pour l'ouverture d'une antenne de la Maison des initiatives étudiantes (MIE).

AFFAIRES SCOLAIRES.....1,01 M€

Il est proposé d'inscrire 0,50 M€ pour des travaux dans les logements de fonction des directeurs d'école et 0,51 M€ pour des compléments de travaux dans les écoles.

B/ LES MISSIONS TRANSVERSALES

Les missions transversales retracent la politique de la collectivité dans différents domaines. Une inscription complémentaire de **55,47 M€** est proposée au titre des missions transversales. La répartition par mission en est principalement la suivante :

COMPTE FONCIER.....51,98 M€

Ce montant correspond à des montages fonciers équilibrés en recettes :

- 18,50 M€ pour permettre la passation des écritures comptables nécessaires à la sortie du patrimoine de la Collectivité du terrain d'assise du Grand Palais cédé à l'Etat ;
- 16,80 M€ au titre de l'acquisition des ateliers de création des rues Primo Levi et Olivier Messiaen au sein de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 15,52 M€ pour permettre la passation des écritures comptables nécessaires à l'intégration dans le patrimoine de la Collectivité, pour leur valeur réelle, de biens acquis à l'euro symbolique ;
- 1,13 M€ au titre d'échanges fonciers ;
- 0,19 M€ pour permettre la passation d'écritures comptables liées à des cessions à l'euro symbolique.

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT.....1,95 M€

Ce montant inclut notamment 1,60 M€ de subventions au titre de la culture.

SOUS-TITRE IV – LA SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS

Le montant net cumulé des autorisations de programme après le vote du BP 2013 s'élevait à 7 819,99 M€.

Après prise en compte des résultats provisoires du compte administratif (mandatements et AP terminées) ainsi que de la présente DM1, le montant net cumulé des autorisations de programme est prévu à **5 941,67 M€**, selon la répartition suivante :

Les montants de **5 941,67 M€** en dépenses et **2 334,53 M€** en recettes représentent les autorisations de programme en cours après le vote de la DM1 nettes des liquidations intervenues jusqu'au 31 décembre 2012, sur la base d'une estimation au 1^e mars 2013. Ces montants seront ajustés au budget supplémentaire pour tenir compte de l'exécution effectivement constatée au compte administratif 2012.

Le tableau pages suivantes retrace, par mission organique et par mission transversale, la situation des autorisations de programme en cours, en € :

TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT

Les chapitres concernés par les ajustements sont récapitulés dans le tableau suivant :

A/ LES OPERATIONS REELLES

Il est proposé d'inscrire les montants nécessaires équilibrés en recettes au montage d'échéanciers fonciers suivants:

- 24,16 M€ au titre de cessions dans le cadre de l'opération d'aménagement des Halles ;
- 18,50 M€ au titre de la cession à l'Etat du terrain d'assise du Grand Palais ;
- 16,80 M€ au titre de l'acquisition des ateliers de création des rues Primo Levi et Olivier Messiaen au sein de la ZAC Paris Rive Gauche ;
- 1,27 M€ au titre d'échanges fonciers.

Les autres mouvements proposés correspondent exclusivement à des redéploiements entre chapitres, mouvements neutres au niveau global.

B/ LES OPERATIONS D'ORDRE

Les inscriptions proposées sont équilibrées en recettes :

- 15,52 M€ pour la passation des écritures comptables nécessaires à l'intégration dans le patrimoine de la Collectivité, pour leur valeur réelle, de biens acquis à l'euro symbolique ;
- 0,78 M€ au titre d'écritures comptables à réaliser dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- 0,19 M€ pour la passation d'écritures comptables liées à des cessions à l'euro symbolique.